



AMBASSADE DE SUISSE
EN BELGIQUE

1040 BRUXELLES, le 31 décembre 1975.
26, rue de la Loi
Tél.: 12.78.43

Réf.: R.P. No 9 final - HM.
(922 A in fine)

Situation générale en Belgique
à fin décembre 1975

an							c/a
Date							29. JAN. 1976 B
Visa							<i>JK</i>
EPD							29. JAN. 1976 B
Ref. p. A.							<i>Brissel</i>

La Belgique a été constituée en monarchie constitutionnelle en 1831 et les événements souvent dramatiques de son histoire, depuis lors, n'ont pas apporté à cette structure de base de modification fondamentale. La famille royale, de son côté, après diverses vicissitudes et notamment celles fort graves vécues par elle au lendemain de la dernière guerre, époque où la monarchie belge a été très près de sombrer, connaît des jours meilleurs: les qualités personnelles et le dévouement du Roi Baudouin ont, avec les années, rétabli la situation et ce, on peut le dire, dans toutes les couches de la population, ou quasiment. Le principe monarchique tel qu'incarné par l'actuel souverain demeure ainsi admis aujourd'hui par une très large majorité de la population, cette adhésion étant évidemment variable, quant à sa nature et son intensité, selon les divers milieux sociaux et les personnes. A ceux qui tiennent le propos bien connu, selon lequel il ne restera bientôt plus en Europe que les quatre rois du whist et le roi d'Angleterre, on est dès lors presque tenté de dire qu'ils peuvent ajouter à leur liste le Roi des Belges. En 1976, sera célébré solennellement le 25e anniversaire du règne du Roi Baudouin. Il est significatif, à cet égard, qu'en un temps où l'on recherche fébrilement, dans tous les secteurs de l'administration, à supprimer la moindre rubrique qui pourrait conduire à une dépense somptuaire, l'annonce de cette commémoration n'ait, nulle part dans le pays, provoqué de commentaires négatifs.

./.



A. Problèmes à long terme

Parmi les problèmes qui, bien que présentant un caractère passablement aigu, ne semblent pas devoir ni pouvoir être résolus dans un proche avenir, et de loin s'en faut, il convient d'en citer très spécialement deux dans le cadre du présent rapport, par définition d'ailleurs non exhaustif: le problème dit linguistique, d'une part, et celui de la régionalisation, d'autre part.

Le problème linguistique

Chacun connaît les données fondamentales du problème, comme son évolution décevante au cours des dernières années. On sait que la langue flamande, autrefois mineure à tous égards, s'est lentement dégagée de ses entraves, sous la poussée d'une démographie de plus en plus triomphante, pour s'affirmer finalement dans tous les domaines, tant culturels qu'économiques. Cet élan s'est ainsi heurté, depuis quelques années, aux positions traditionnelles de la langue française et de ceux qui en sont les défenseurs naturels; d'où un antagonisme, parfois violent dans certaines de ses manifestations, antagonisme à vrai dire beaucoup moins ressenti par les populations en cause qu'entretenu et exploité par certains tribuns, qui semblent en avoir fait l'essentiel de leur pensée politique. Au cours de la période la plus récente, le conflit s'est polarisé, peut-on dire, sur le statut de Bruxelles, agglomération qui présente cette particularité d'être francophone à 85 %, tout en étant enclavée dans le territoire flamand. Les difficultés s'aggravent du fait que, de plus en plus, les Bruxellois construisent des résidences secondaires ou même transfèrent leur habitation principale en banlieue, ce qui a pour effet, dans certaines zones périphériques, de réduire et même de compromettre la prééminence flamande existante. Le phénomène

correspondant à une tendance actuellement constatable dans toutes les grandes villes et étant apparemment irréversible pour une durée qui demeure indéterminée, la situation décrite ci-dessus, qui irrite grandement les milieux activistes flamands, n'est certainement pas près de se dénouer. C'est d'ailleurs sur l'écueil de Bruxelles que les efforts recommencés souvent, non sans bonne volonté, de part et d'autre, pour mettre fin au conflit linguistique en Belgique, viennent régulièrement se briser.

Le problème régional

Dotée en 1831 d'un régime très centralisé, selon le modèle français, la Belgique a pu s'en accommoder assez bien dans l'ensemble, en raison notamment des dimensions restreintes du territoire, ce jusqu'au moment où les difficultés d'ordre linguistiques sont survenues. Et au fur et à mesure que s'accroissaient les tensions sur ce plan, s'affirmait chez beaucoup la volonté d'introduire des modifications de structure, dans le sens d'une décentralisation ou, selon l'expression aujourd'hui à la mode, d'une régionalisation. Dès lors, on a créé force institutions, un peu en ordre dispersé, il faut le dire. Mais les organismes nouveaux, tant qu'ils sont, pour ne citer que les conseils culturels, les conseils régionaux, les fédérations de communes, ont surtout affaibli le pouvoir central sans donner en définitive pleine satisfaction à personne. Actuellement, l'unanimité ne règne guère, et encore, que sur la nécessité de reprendre ab ovo la réforme de la constitution; mais dès que l'on aborde le fond, des divergences fondamentales apparaissent, en rapport direct et d'ailleurs évident avec les oppositions de caractère linguistique. Le seul problème du statut de Bruxelles, dans le cadre du découpage des régions, constitue une source de conflit dont on ne voit pas, pour l'instant, comment on pourrait l'éliminer, les éléments flamands réclamant avec

- 4 -

insistance l'inclusion de la capitale dans leur région, ce dont les éléments wallons, et notamment les francophones bruxellois, ne veulent à aucun prix.

B. Problèmes à plus court terme

Ces problèmes sont évidemment très nombreux, puisqu'ils sont ceux qui se posent à tout Etat industrialisé dans la conjoncture actuelle. Parmi eux, figurent en premier rang, comme cela est logique, les questions posées par la récession présente, soit plus particulièrement celle du maintien de l'emploi et, bien entendu, celle de la hausse du coût de la vie. Avant d'examiner, de façon nécessairement concise, ces deux questions, il importe cependant de faire le point quant à un problème certes marginal par rapport aux deux grandes questions mentionnées ci-dessus, mais non pour autant dénué d'importance: celui de la composition du Gouvernement et du temps pour lequel, selon toute apparence, il restera en place.

Le Gouvernement actuel

Il est constitué (voir sur ce point les rapports politiques Nos 5 et 6, des 30 mai et 13 juin 1974) par les représentants des partis chrétiens-sociaux et libéraux, auxquels le Rassemblement wallon a apporté un soutien modeste quantitativement, mais indispensable à la constitution d'une majorité à la Chambre des Représentants, donc d'autant plus précieux. Selon la plupart des observateurs de la chose politique, ce Gouvernement demeurera probablement en place jusqu'aux prochaines élections générales, et ce pour le motif principal que personne ne souhaite le faire tomber et notamment prendre sa suite, dans la conjoncture actuelle. Tel est aussi le cas du Parti socialiste belge, partenaire pourtant traditionnel et quasi obligé des coalitions gouvernementales qui se sont

./.

- 5 -

succédé depuis la fin de la dernière guerre, et qui s'est retiré du Gouvernement depuis le début de 1974 pour les motifs exposés antérieurement (voir spécialement rapport politique No 1, du 23 janvier 1974). La situation n'a guère évolué depuis lors: les chrétiens-sociaux flamands et les libéraux, tant flamands que wallons, sont assez contents de pouvoir gouverner, pour une fois, sans les socialistes; les chrétiens-sociaux wallons, sans aller aussi loin, s'accrochent tout de même volontiers de la situation; le partenaire obligé qu'est le Rassemblement wallon, de son côté, est très satisfait de faire partie du Gouvernement et surtout d'y avoir trois représentants, succès auquel il ne s'attendait plus depuis de longues années passées dans une opposition apparemment sans espoir. Quant aux socialistes, après s'être volontairement exclus de toute participation, ils ne sont nullement pressés de reprendre des responsabilités gouvernementales, surtout dans une période aussi défavorable et peu payante, électoralement parlant, que celle d'aujourd'hui. Il n'existe dès lors aucune raison, selon beaucoup et comme déjà dit, pour que le Gouvernement en place, si faible numériquement que soit sa majorité au Parlement, soit remplacé à bref délai par un autre. Sauf événements nouveaux et majeurs, on peut prévoir qu'il se maintiendra jusqu'à la fin de la législature. L'action de ce Gouvernement, certes, n'est pas spectaculaire, mais ceux-là mêmes qui l'accusent d'immobilisme ne proposent pas grand'chose de concret; et, du côté gouvernemental, on semble considérer, au moins implicitement, que dans certaines circonstances et faute de mieux, gagner du temps est parfois gagner tout.

Le problème de l'emploi

Il est le problème prioritaire par excellence, le Gouverne-

./.

ment et l'opposition admettant d'ailleurs, l'un et l'autre, que tout doit être subordonné au maintien de l'emploi, même si le bon état des finances publiques doit en souffrir, et ce d'autant plus que le chiffre de 200'000 chômeurs est aujourd'hui largement dépassé. Il n'y a donc pas de véritable conflit sur ce point, entre le Gouvernement et l'opposition, alors surtout que si le premier se déclare hors d'état d'apporter un remède efficace et rapide à la situation, la seconde ne discerne pas davantage dans quel secteur, sinon d'ordre très secondaire, il serait possible de créer artificiellement des occasions de travail. La politique du Gouvernement dans ce domaine, politique que l'opposition combat de façon plus apparente que réelle, se ramène pratiquement dès lors à indemniser financièrement les chômeurs et, pour le surplus, à attendre des jours meilleurs. Il y a, certes, des différences de forme entre les revendications de l'opposition et la politique du Gouvernement, mais ces différences demeurent, pour le motif sus-indiqué, de peu de portée. C'est là, de l'avis de nombreux observateurs, un élément supplémentaire qui s'ajoute à ceux qui permettent de penser que le Gouvernement Tindemans, si provisoire qu'il ait pu apparaître lors de sa constitution, sera de ceux qui durent.

Le problème des prix

La situation est un peu la même en ce qui concerne la hausse des prix. Cette hausse a été de 15 % en 1974 et d'un taux à peine inférieur en 1975, en dépit des mesures de contrôle ou même de blocage décrétées par le Gouvernement, ainsi que de tous les appels officiels adressés aux milieux sociaux intéressés. Dans ce domaine aussi, le Gouvernement ne peut guère que constater son impuissance à endiguer la hausse, laquelle est conditionnée par des facteurs qui, pour la plupart, échappent à son contrôle. De son côté, l'opposition

- 7 -

a conscience du fait que les mesures les plus drastiques demeureraient soit inapplicables, soit dépourvues de conséquence appréciable dans la conjoncture présente. Dans ces conditions, et comme déjà constaté dans le domaine de l'emploi, l'opposition préfère n'assumer aucune responsabilité dans les développements actuels, ne serait-ce que pour être plus libre de les juger dans le cadre de la campagne électorale attendue pour la fin de la législature. Il convient cependant de préciser que cette attitude n'est pas celle de tous les représentants de l'opposition, certains d'entre eux, et non des moindres, estimant que la situation est assez grave pour justifier la constitution d'un Gouvernement d'union nationale, où le Parti socialiste reprendrait ses responsabilités traditionnelles.

C. Sur le plan international

La politique étrangère du Gouvernement actuel n'est pas différente, dans ses objectifs majeurs, de celle qui a été suivie par tous les Gouvernements qui se sont succédé au cours des dernières années et, pourrait-on dire, depuis la fin de la dernière guerre. Ces objectifs peuvent être, dans leurs grandes lignes et abstraction faite de l'accent qui a pu à l'occasion être mis plus spécialement par l'un des Gouvernements précédents sur une question particulière, résumés comme indiqué ci-dessous, s'agissant des deux problèmes les plus actuels. Il convient d'ailleurs de préciser que, dans le domaine de la politique étrangère, il n'existe pas de divergences importantes entre les divers partis représentés au Parlement, abstraction faite évidemment du parti communiste.

Position à l'égard de l'OTAN

La Belgique qui, en 1914 comme en 1940, n'a été d'aucune manière protégée par la neutralité qu'elle avait proclamée,

./.

- 8 -

s'est engagée résolument dans la politique de l'Alliance Atlantique, dont elle fait, apparemment avec raison, l'instrument fondamental de sa sécurité. Avant même que les services principaux de l'OTAN fussent transférés sur son territoire, elle se signalait par son zèle à l'égard de l'Organisation et par son souci d'accomplir scrupuleusement toutes les obligations lui incombant en sa qualité d'Etat membre. Cette attitude est demeurée, a fortiori, celle de la Belgique depuis que le Secrétariat Général s'est transféré à Bruxelles et le Shape à Mons; et l'on peut constater que, de tous les partenaires de l'OTAN, mon pays de résidence est de ceux qui se montrent particulièrement soucieux de renforcer l'Organisation, tout comme d'éviter tout ce qui pourrait se traduire par une diminution réelle de sa puissance défensive. La chose est remarquable, en un moment où beaucoup, parmi les membres de l'Organisation, cherchent à réduire leur effort; et ce n'est sans doute pas par hasard que la présidence de l'Eurogroupe, pour ne prendre que cet exemple, est aujourd'hui assurée par un citoyen belge, en l'occurrence le Ministre de la Défense Nationale Vanden Boeynants. La Belgique est également très active dans le cadre de toutes les entreprises qui tendent à faire revenir la France sur sa décision de demeurer en dehors de certaines activités de l'OTAN, et notamment de son système dit de défense intégrée. Il est permis de penser que, sauf événements particulièrement graves et imprévisibles, la Belgique continuera à faire preuve, en toutes occasions, d'une fidélité quasi inconditionnelle à l'Organisation.

Position à l'égard de l'Europe des Neuf

Dans la crise que subit actuellement l'Europe des Neuf, la Belgique est certainement l'un des pays qui déploient les plus grands efforts pour que cette crise soit surmontée et

./.

pour que la construction de l'Europe reprenne sa marche en avant, dans tous les domaines et même dans celui, figurant pourtant au dernier rang, ou presque, du catalogue des Neuf, de la défense militaire commune. On soutient énergiquement, au Ministère belge des Affaires Etrangères, que non seulement il n'existe aucune incompatibilité entre le développement de la construction européenne et le renforcement de l'Alliance Atlantique, mais que la coopération entre les Etats-Unis et l'Europe ne sera jamais meilleure, que ce soit dans le cadre de l'OTAN ou dans un cadre plus large, qu'au moment où les Neuf auront mis sur pied une défense militaire commune efficace. Et c'est certainement dans cet esprit que le Ministre belge des Affaires Etrangères a, en mai 1975, accepté la présidence de l'UEO, organisation dans le cadre de laquelle il lui est apparu possible d'associer la France à l'effort nécessaire, même et surtout si cet effort est celui des premiers pas. Disons encore que, dans la conjoncture actuelle, la Belgique s'emploie activement, à chaque occasion, pour que la concertation européenne, sur le plan de la politique extérieure, devienne réalité et tout spécialement pour que les Neuf, dans le cadre des questions majeures qui peuvent se poser, à l'ONU ou dans d'autres forums internationaux, parlent d'une seule voix.

Position à l'égard de la Suisse, dans la perspective européenne

Il convient enfin de signaler l'évolution fort intéressante qui a été celle de la Belgique, s'agissant des relations des neutres, et notamment de la Suisse, avec la Communauté Européenne. Au cours d'une période qui s'est étendue sur près de vingt ans, la Belgique s'est montrée réservée quant à une association, sous une forme quelconque, des pays neutres à

- 10 -

la construction de l'Europe; le fait que sa neutralité ne l'avait sauvée du désastre ni en 1914, ni en 1940, avait laissé des traces dans les esprits, et notamment dans celui de Paul-Henri Spaak, grand maître à penser de la politique extérieure belge de l'après-guerre. Cela aura été, entre autres très grands mérites, celui de Pierre Harmel d'avoir, dès son arrivée aux Affaires Etrangères, corrigé cette tendance et fait valoir que si la neutralité n'avait effectivement rendu aucun service à la Belgique, dans le cadre des deux dernières guerres, elle pouvait être utile à d'autres pays; et que, surtout, elle n'excluait nullement que des Etats comme la Suisse participent, dans le cadre d'une association mûrement réfléchie, à la construction européenne; qu'au surplus, c'était là l'intérêt bien compris de l'Europe elle-même. Cette doctrine est actuellement admise sans réserve au Ministère belge des Affaires Etrangères.

L'Ambassadeur de Suisse:

